

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Dix, le Jeudi 28 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 Octobre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, Mme LUCIANI, M.M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M.M GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, Mme DEBROAS, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. MARCANGELI, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
M. AMIDEI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme CURCIO	à	M. CERVETTI
M. TOMI	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	M. GABRIELLI
Mme TOMI	à	M. COMBARET
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
M. CORTEY	à	M. LE MAIRE

Etaient absents :

M. PANTALONI, Mme MORACCHINI, Adjoints au Maire, M. BASTELICA, Mme PERES, Mme PASTINI, M. RUALT, Mme FENOCCHI, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 28 Octobre 2010

Délibération N°2010 / 256

Programme de médiation et d'action culturelle, Saison 2010-2011.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La Ville d'Ajaccio, dans le cadre du développement de sa politique culturelle met en place depuis 2001, en complément de la saison du Théâtre Municipal articulée autour de la diffusion de spectacle vivant et du soutien à la création, un programme d'actions de médiation et d'action culturelle riche et pluridisciplinaire.

D'abord structuré autour des artistes invités et des résidences de création durant lesquelles sont organisés des interventions dans les écoles, des répétitions publiques, des rencontres et des ateliers, ce programme d'actions désigné comme « médiation culturelle » s'est progressivement diversifié, en fonction des attentes du public, des propositions artistiques, du paysage culturel ajaccien et des orientations politiques.

Chaque année, il s'est ainsi amplifié et diversifié prenant en compte des domaines culturels non encore concernés (Arts Plastiques, cinéma et audiovisuel, patrimoine) et en portant une attention particulière aux publics restés éloignés de toute pratique culturelle.

Ce programme d'activités est étroitement lié à la programmation du centre de Développement Culturel Espace Diamant et se décline tout au long de la saison culturelle à savoir d'octobre 2010 à juin 2011.

Ce projet se décline en plusieurs axes :

1. La médiation Culturelle et l'élargissement des publics

Le développement des publics est un axe essentiel des orientations d'un Théâtre Municipal, il s'agit de permettre la rencontre la plus large possible des publics avec les propositions artistiques au travers d'actions ciblées et de dispositifs variés.

L'élargissement des publics se recherche par le développement d'une information diversifiée capable de contribuer à briser les barrières symboliques des personnes qui n'osent pas se rendre dans un théâtre et à aller à la rencontre de toutes les catégories de population, ce qui doit permettre à terme un élargissement social, générationnel et territorial associée à une politique tarifaire attractive. De façon opérationnelle, il s'agit d'échanger des informations par des moyens innovants, de créer des espaces de dialogue et de débats, de développer les modalités de rencontres, de fabriquer des passerelles entre artistes et population, de générer de nouveaux partenariats avec des associations, des comités d'entreprises ou d'autres collectivités et ainsi, favoriser les découvertes artistiques et culturelles de chacun en aiguissant la curiosité et les désirs de chaque citoyen.

Par ailleurs, la médiation culturelle dans son acception plus large, permet la transmission de savoirs ainsi que la création d'un lien pérenne entre artistes, collectivités et publics : par l'organisation de rencontres, de répétitions ouvertes au public lors de résidences de création, d'ateliers ou de master class, il s'agit d'expérimenter de toutes les façons possibles les rapports à l'Art et au processus de création et de se confronter à une démarche unique, vivante et initiatrice de changement personnel et sociétal.

Ce travail de médiation et de réflexion sur les publics se fait en relation avec l'ensemble de la programmation (spectacles, conférences, expositions..) celle-ci étant conçue de façon globale et transversale et incluant toutes les composantes d'une politique culturelle.

Rechercher des nouveaux lieux et proposer des nouvelles formes est un autre axe du projet de Médiation Culturelle ; il consiste à permettre la démultiplication des expériences inédites accessibles à toute la population, en allant à la rencontre des personnes là où elles vivent, de sortir le théâtre du théâtre en proposant des représentations Hors les Murs, des formes originales et innovantes, des cycles de lecture....

Egalement appelés « Nouveaux territoires de l'Art » ces nouvelles formes permettent d'aller à la rencontre des personnes âgées dans les maisons de retraite, des tout-petits dans les

crèches, des personnes en marge ou encore de proposer des spectacles en appartement, au sein des maisons de quartier, de comités d'entreprise, d'associations.

2. L'Action Culturelle et les partenariats

En complément du travail d'élargissement des publics et de médiation culturelle, la Ville a également la volonté de développer des projets d'Action Culturelle. Ces projets qui ne sont pas nécessairement en lien avec la programmation du Théâtre sont toutefois construits et conçus en relation avec des artistes présents sur le territoire et en prise avec les problématiques et orientations de la Ville en matière culturelle, mais également de développement social et de territoire.

Chaque projet d'Action Culturelle est ainsi l'aboutissement d'un diagnostic de territoire élaboré par les services, les artistes et les partenaires, de rencontres, d'échanges et discussions, de désirs de collaborations sur des projets élaborés conjointement. Chaque action s'appuie sur le renforcement des compagnonnages existants, la découverte de nouveaux talents favorisant l'émergence de jeunes créateurs. En relation avec les acteurs sociaux et culturels d'ici et d'ailleurs, ces différents projets permettent de mettre en place un véritable maillage du territoire, de développer des actions innovantes et de favoriser le développement de l'Education Artistique.

Ce projet d'Action Culturelle vise à rendre active dans toute la Ville une dynamique de création, d'inventivité, de réflexion, d'engagement de tout citoyen dans les pratiques artistiques favorisant le mieux « vivre ensemble » dans le respect et la rencontre féconde des cultures dans leur diversité.

Par ailleurs, la Direction de la Culture s'attache à structurer son travail d'Action Culturelle pour permettre une meilleure lisibilité des actions mises en œuvre par les différents établissements culturels, ainsi un projet global et concerté qui regroupe les actions du Musée Fesch, du réseau des Bibliothèques et du Théâtre Municipal est actuellement en cours.

D'autre part, différentes actions seront développées en partenariat avec d'autres services de la Ville ou d'autres institutions en particulier l'Education Nationale, ou associations, telles que Ecole et Cinéma, Ciné passion, Corsica.doc qui permettent d'accentuer le travail d'éducation artistique et l'accueil des scolaires.

Programme d'activités

1. La médiation Culturelle et l'élargissement des publics

a- Les résidences de création

Les résidences de création offrent à des artistes insulaires ou venus de l'extérieur un espace de création afin d'écrire, concevoir, répéter, mettre en scène « fabriquer » un spectacle durant un temps donné.

Présents sur le territoire et désireux de remplir leur rôle de passeur, ces mêmes artistes proposeront aux habitants de la Ville d'assister à ce processus de création, soit par l'organisation de rencontres, de répétitions ouvertes au public ou toute autre forme qui permettra la rencontre et la découverte.

David Solinas-Chant et guitare

Novembre 2010 à l'Aghja

Dans la solitude des champs de coton-de B-M Koltès-Mise en scène de Pascal Tagnati

Du 1^{er} au 19 janvier à la Poudrière

Nous avons payé cher les oursins-de Noël Casale

Du 10 avril au 29 avril à la Poudrière

Les résidences sont financées dans le cadre de la programmation (voir délibération N° 2010/186)

b- Les ateliers

Les ateliers en amont de la programmation doivent permettre de donner corps à celle-ci en la faisant rayonner au-delà du public habituel.

Ils permettent d'agrémenter la saison, de solliciter les partenaires, de nouer des liens avec des associations, de favoriser l'élargissement des publics.

Des ateliers « Conte » en CLSH autour de la manifestation des « Mots et des Couleurs, d'ici et d'ailleurs »-Filu di Mimoria

Des Ateliers de théâtre en langue corse tout au long de l'année qui se conclura par la représentation réunissant professionnels et amateurs du spectacle *Pesciu Anguilla* - Compagnie Teatreuropa

Des ateliers de danse contemporaine en amont de *Ecorchés Vifs*

Centre chorégraphique National de Nantes

Un atelier du spectateur dans le cadre du spectacle *En attendant le Revizor*

Compagnie Faux Magnifico-Toni Cafiero

Master class de chant polyphonique en amont du concert de Jacky Micaelli

Association u Ponticellu

Un stage de danse contemporaine en amont du spectacle *La Danse/Histoires Multiples/Histoires de danse/Histoire de Danseurs*

2. L'Action Culturelle

a- Langue Corse

La ville souhaite conforter son action pour développer la Langue et la Culture corse par la mise en place d'un plan cohérent et concerté entre services et ceci afin de mettre en œuvre le 1^{er} niveau de la charte pour le développement de la langue et culture corse.

C'est dans ce cadre et afin de défendre des valeurs communes que différents projets sont élaborés en relation avec des acteurs locaux reconnus et légitimes.

Des Ateliers de chants polyphoniques-Filu d'Amparera (voir délibération N°2010/241)

Des Ateliers de théâtre en langue corse en CLSH-Compagnie Locu Teatrale

b- Théâtre

Le théâtre est un axe essentiel du développement des pratiques amateurs c'est pourquoi il semble essentiel de proposer une action structurante et pérenne qui permette à la fois le travail sur les publics et l'encadrement de stagiaires amateurs désireux de s'inscrire dans un travail qualifié et de qualité :

Théâtre dans les quartiers-Compagnie /le Thé à Trois

Théâtre avec un public ciblé /Compagnie Hélios Perdita

c- Cultures Urbaines

Les cultures urbaines sont présentes partout, celles-ci sont à la fois le fruit d'une culture, l'expression d'une philosophie et bien réellement la maîtrise de « savoir-faire » artistiques à la convergence de différents courants artistiques riches, créatifs, nourris et diversifiés.

Un stage de Graff

Un stage de danse hip-hop

Des ateliers de Musique assistée par ordinateur et une session électronique

d- Arts de rue

Les arts de rue sont aujourd'hui à la frontière de la danse, du théâtre, du mime sans pour autant oublier leurs origines circassiennes. Arts riches et transdisciplinaires, ils permettent l'apprentissage artistique de façon ludique. A Ajaccio deux associations oeuvrent dans ce domaine, il s'agit donc de travailler de façon étroite avec elles afin de bénéficier de leur savoir-faire et leur réseau et ainsi permettre à de nombreux enfants de découvrir ces disciplines.

Un stage de d'initiation musicale /Association Point de suspension

Un stage de cirque et un spectacle jeune public/Association Cirko

e- Patrimoine

La Ville d'Ajaccio entreprend de se classer parmi les villes labellisées « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » : le label Ville et Pays d'Art et d'Histoire est attribué par le ministère de la Culture et de la Communication après avis du Conseil national des Villes et Pays d'Art et d'Histoire. Celui-ci qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

En préfiguration de cette labellisation, la Direction de la Culture organise des actions en direction du jeune public à travers des ateliers d'archéologie et d'architecture hors temps scolaire et pendant le temps scolaire.

Des ateliers d'Archéologie/Laboratoire Régional d'Archéologie

Des ateliers d'architecture / Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

f- Arts Plastiques et audiovisuel

En parallèle du programme d'expositions autour de la salle de l'espace Diamant, la Ville souhaite développer les actions autour des arts plastiques et de l'audiovisuel. Ces actions encore peu développées doivent permettre de générer un programme d'activités plus élaboré et ceci en relation avec le musée et les autres services de la Ville.

Visites guidées au Palais Fesch/Ars Nostra

Les Arts s'affichent/Compagnie Locu Teatrale

Atelier vidéo et réalisation d'un documentaire

g- Les projets de territoire

Les projets de territoire doivent permettre de concilier exigence culturelle et désir des habitants en ce qu'ils s'inscrivent au plus près des attentes et aspirations de ceux-ci et des problématiques locales. Pour autant il ne s'agit de projets à la carte mais bien réellement de projets issus d'une pensée commune et collective (institutions, artistes, habitants).

De fait, ces projets devront à la fois mobiliser les acteurs de terrain, s'inscrire sur le territoire de façon pertinente et relever d'attentes afin de permettre un développement culturel et social qui soit durable.

Etude prospective quartier des Cannes /Salines/association Corsica pôle

Ateliers Mémoire du présent/Compagnie Théâtre du Commun

Carte blanche à un artiste plasticien/Association Corpus 58

3. Nouveaux lieux et nouvelles formes

Plusieurs manifestations hors les murs seront organisées. Ces manifestations permettront d'aller à la rencontre de nouveaux publics, d'investir de nouveaux lieux, de découvrir de nouvelles formes. Le programme du cycle de lecture est en cours d'élaboration et fera l'objet d'une délibération future.

Semaine danse et enfance (voir délibération N° 2010/186)

Cycle de lecture (en cours d'élaboration)

Karaokeâtre (voir délibération N°2010/186)

Budget total : 67500€

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'APPROUVER ce programme d'actions de médiation, d'initiation et de formation pour la saison 2010-2011 du Théâtre municipal

D'AUTORISER le Maire à signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à l'ensemble de cette proposition.

DE PRECISER que les sommes nécessaires à ce programme seront proposées à l'inscription au Budget Primitif de l'exercice 2011 au chapitre 11, article 6232, fonction 33.

LES MEMBRES VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Madame Anne-Marie Luciani, Adjointe déléguée,
et après en avoir délibéré**

Vu La Loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant Droit et Liberté des Communes,
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la Loi d'orientation du 92.125 du 6 février 1992,
Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission Municipale compétente du 26 octobre 2010,

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le Programme d'actions de médiation, d'initiation et de formation pour la saison 2010-2011 du théâtre municipal exposé ci-dessus,

AUTORISE

Le Maire à signer tous actes administratifs et à passer toutes conventions relatives à l'ensemble de cette proposition,

PRECISE

Que les sommes nécessaires à ce programme seront proposées à l'inscription du budget 2011 au chapitre 11, l'article 6232, fonction 33.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI